

Proposition de loi pour un démarchage téléphonique consenti et une protection renforcée des consommateurs contre les abus

écrit par Marine de la Clergerie | 12/03/2025

État : Projet

- 30.09.2024: [dépôt au Sénat](#) et 1ère lecture
- 15.11.2024: 1ère lecture à l'Assemblée Nationale
- 19.02.2025: [Rapport sur la proposition de loi](#), adoptée par le Sénat, pour un démarchage téléphonique consenti et une protection renforcée des consommateurs contre les abus (n°561), n° 996
- 06.03.2025: [2ème lecture au Sénat](#)

Lien:

Objectifs:

- Suppression du régime d'opt-out et alignement du régime du démarchage téléphonique sur celui des courriels et SMS
- Extension de l'interdiction du démarchage pour de nouveaux secteurs : travaux d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap

Références :

- <https://www.vie-publique.fr/loi/296142-proposition-de-loi-demarchage-telephonique-consenti>
- Dossier législatif : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000050500285/>

Contact: Vous avez une problématique relative au démarchage téléphonique? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat.fr, [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.